

# **SOUVENIR JACQUES DALMASSO**

## **CARCES 16 Février 2014**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'épreuve **Souvenir Jacques DALMASSO** est organisée par le Vélo Sport Carçois, Hôtel de Ville 83570 CARCES sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 16 février 2014, sur le circuit routier Carcès-Montfort-sur-Argens-Carcès 14,7 km à parcourir 9 fois.

#### **ARTICLE 2 – TYPE DE L'EPRUVE**

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, Junior et Pass Cyclisme Open.

#### **ARTICLE 3 – PARTICIPATION**

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel. Seuls les licenciés titulaires d'une licence FFC seront autorisés à prendre le départ.

#### **ARTICLE 4 – DOSSARDS**

Le retrait des dossards par les coureurs se fait au podium de 11h30 à 12h30 le 16 février 2014.

#### **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

Les engagements, limités à 160 et à 12 coureurs par club, sont reçus par internet.

Renseignements : chez Yves MANENT « MY CYCLES » route de Brignoles 83570 CARCES  
Tél : 04 94 80 56 42

Le prix de l'engagement est fixé à 7,00 € et 9,00 € pour les engagements sur place.

#### **ARTICLE 6 – VOITURES SUIVEUSES**

Outre les voitures de l'organisation : voiture ouvreuse, ambulance, voitures des arbitres, motos, voiture balai, les véhicules des clubs pourront être autorisés sur l'épreuve par les arbitres.

Pour la sécurité ces véhicules doivent être équipés de radios afin d'établir des liaisons entre commissaires

#### **ARTICLE 7 – SECURITE**

Le port du casque rigide est obligatoire.

Les coureurs doivent emprunter sur l'ensemble du parcours la partie droite de la chaussée : le non-respect de cette consigne peut mettre en cause uniquement le contrevenant. L'itinéraire est indiqué au sol ou/et par panneaux. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant avec des tiers.

**Tout coureur isolé ou groupe pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course, pour des raisons de sécurité.**

## **ARTICLE 8 – CLASSEMENTS**

Classement général de l'épreuve au temps.

## **ARTICLE 9 – PRIX**

Les prix suivants sont attribués : 15 prix suivants la grille des prix des épreuves régionales en vigueur. Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 305 €uros.

## **ARTICLE 10 – PROTOCOLE**

La remise se fera au podium sur la ligne d'arrivée. Les lauréats sont tenues d'y assister en tenue de compétition.

## **ARTICLE 11 – PENALITES**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

## **ARTICLE 12 – MODIFICATION DE PROGRAMME**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute avec l'aval des arbitres.

## **ARTICLE 13 – DIVERS**

Le présent règlement pourra être modifié en cas de besoin par l'organisateur et le jury des arbitres.